

Programme gouvernemental

Vernis écologique sur l'inacceptable

Le chancelier Buser, présentant le programme de législature 1987-1991, qui engage, en intentions, la politique du Conseil fédéral pour les quatre ans qui viennent, en souligne le sérieux: ce rapport a exigé quinze mois d'efforts.

Admettons que le mérite, à défaut du résultat, se mesure à la peine! Mais le délai d'élaboration signifie que le dispositif a été mis en place plus d'une année avant les élections. Certes, si vous faites une lecture attentive à la datation de chaque page, vous en trouverez quelques-unes postérieures au 18 octobre, par exemple les références au krach boursier, d'ailleurs superficielles et contreplaquées. Mais l'essentiel n'a pas été orienté par les bulletins des citoyens. Les électeurs votent, la caravane de la haute administration passe.

Les rédacteurs du programme ne sont pas insensibles pourtant à l'air du temps. En 86-87, après quelques élections cantonales significatives (Berne, Zurich), le vent était orienté à l'écologie; le discours politique en était influencé; mais en matière économique, sociale, fiscale, la prédominance droitière restait inentamée.

Le programme 87-91 est adapté à ce ton-là.

La mise en perspective, rédigée en termes nobles, qu'exige ce «genre» de politique, où il faut savoir en prélude faire preuve de hauteur de vue, est l'éloge (mais très peu l'illustration) de la croissance qualitative.

Le progrès économique, nous dit-on, doit être découplé de la croissance de la consommation de l'énergie. Il faut orienter la lutte contre le gaspillage par des taxes ou des mesures incitatives laissant ensuite jouer les mécanismes du marché. Dans cet élan qui l'entraîne, le Conseil fédéral parle même de croissance sélective, car *s'il est des secteurs qui doivent se développer, il en est d'autres qui doivent restreindre leurs activités*. Des noms, des noms, aimerait-on demander.

Mais quand on arrive aux chiffres et au prendre, le ton noble ou novateur n'est plus de mise. Qui va payer quoi? Tout un faisceau de contraintes pose, une fois de plus, le problème financier et fiscal.

La politique sociale: ni l'AVS, ni

l'assurance-maladie n'ont trouvé leur équilibre. Nos droits de douane et l'ICHA sont inadaptés aux règles de la Communauté européenne. Enfin, la base constitutionnelle du régime fiscal perdra sa validité en 1994.

On aurait pu imaginer que le Conseil fédéral tente — enfin — de proposer un pacte social-fiscal, un donnant-donnant! Une révision et une extension de la fiscalité indirecte en échange d'une politique sociale mieux assurée et plus équitable.

Or, acceptant comme point de départ de sa réflexion deux motions du Parlement qu'il semble faire siennes, le Conseil fédéral souhaite supprimer la taxe dite occulte, qui frappe de l'ICHA les investissements, et alléger le droit de timbre qui gêne la place financière suisse. Le manque à gagner serait de la sorte de plus de deux milliards.

Cette perte serait compensée par une taxe sur l'énergie, de 10%. Dès lors, l'AVS et l'assurance-maladie ne pourraient pas (ou guère) profiter de cette très forte extension de la fiscalité indirecte. De surcroît la consommation d'énergie ne sera freinée que par la charge fiscale et non pas par un plan, ayant son financement propre, d'économie d'énergie.

Deux milliards et quelques pour alléger l'industrie d'exportation, qui a dû et su pourtant supporter la réévaluation du franc bien plus importante que la taxe occulte, et pour faciliter la place financière, dont on connaît les résultats mirobolants. L'ensemble des consommateurs et notamment les ménages paieront ces allègements.

Où donc est le pacte social? Où l'esprit novateur?

Une fois de plus, on s'achemine vers un échec par addition des oppositions: celle de la droite, qui ne veut pas voir taxer d'un impôt de 10% l'énergie, celle de la gauche — on l'espère du moins — qui ne voudra pas cet indécent transfert de charges.

Ce rapport devra être approuvé par le Parlement. Ce sera l'occasion rare d'un débat de politique générale. On souhaite qu'au vote il soit refusé d'en prendre acte. Et que soit formulée la contre-proposition d'un véritable contrat social.

En consultant le programme

Décentralisation

(ag) Le Conseil fédéral entend aussi favoriser l'utilisation des nouvelles techniques au service du développement des régions. Ainsi, toutes les parties de la Suisse doivent avoir accès aux nouvelles techniques de télécommunication. (p. 21) — Le Jura a pris note.

Aide au développement

Elle passerait de 856 millions à 1028 en 1991. Rythme de croissance +6,4%. Ce qui est réjouissant. Mais il faut relativiser cette générosité suisse. Nos prestations d'aide au développement se rapprochent ainsi progressivement de la moyenne des autres pays industrialisés, exprimée en pour-cent du PNB (1986: 0,35%). On s'efforce d'atteindre cet objectif depuis plusieurs législatures déjà. (p. 39)

Taux de croissance prévu de 87 à 91

Taux de croissance totale	+ 5,0%
Défense nationale militaire	+ 6,1%
Recherche fondamentale et appliquée	+ 6,9%
Formation professionnelle	+ 0,6%
Formation universitaire	+ 4,3%
Culture, loisirs, sport	+ 4,3%
Protection de l'environnement	+ 5,5%
Agriculture	+ 1,9%
Transports	+ 8,1%
Energie	+ 3,8%
Assurances sociales	+ 4,6%
—dont assurance maladie	+ 1,7%

Endettement du tiers monde

Il faut créer les conditions permettant aux pays en développement fortement

endettés de s'acquitter du service de la dette sans restreindre encore pour autant le niveau de vie de leur population. (p. 37) — Il faut, certes, mais comment?

Agriculture

On est en train d'examiner... la possibilité d'introduire un système de paiements directs généraux, indépendants de la production et liés à certaines conditions... Ces paiements directs doivent également permettre d'appliquer une politique de prix qui soit plus conforme aux principes de l'économie de marché. (p. 85) — Au vu des réactions de l'électorat paysan, il faudra une certaine audace politique pour suivre ce programme. Attendons!

Dépenses

Le Conseil fédéral a arrêté un programme gouvernemental dont la réalisation implique une croissance moyenne des dépenses de plus de 5% par an. (p. 138). — Ce sera plus que l'inflation et le PNB. Les critiques orthodoxes ne manqueront pas. A suivre.

Femmes

Il faudra revenir sur des points essentiels de ce programme, qu'ils soient franchement traités ou lacunaires. Notamment la question de l'égalité hommes-femmes. Le Conseil fédéral s'engage pour un strict respect de l'égalité juridique, y compris dans les prestations AVS. Il affirme sa volonté de créer un service qui le conseillera sur toutes ces questions. Mais on ne perçoit pas clairement les orientations de sa politique: l'égalité sera-t-elle alignement là où il y a différence, fussent les femmes y perdre, ou promotion impliquant des révisions profondes des chapitres essentiels. On se souvient que Wolf Linder posait déjà cette question: *remplacer l'inégalité par l'inéquité?* (DP 886). ■

(jd) Dernièrement, au palais de l'Élysée, François Mitterrand a ouvert un colloque de quatre jours réunissant 75 prix Nobel. «Le 21^e siècle sera-t-il gouverné par la raison ou le monde poursuivra-t-il le développement désordonné qui est le sien aujourd'hui?» Le président français a posé cette question à l'éminente assemblée, attendant d'elle à la fois conseils et prise de conscience de la responsabilité de ceux qui, par leurs découvertes, déterminent l'avenir de l'humanité. Passons sur «l'esprit de cour» qui caractérise une telle manifestation: malgré la révolution de 1789, la France n'en finit pas de singer la monarchie.

Le concile des grosses têtes

On se demande en quoi des savants renommés sont légitimés à proposer des solutions aux problèmes de notre planète: ces problèmes ne relèvent ni de la physique, ni de la chimie, ni de la biologie, ni même de la science économique. Ils sont d'abord de nature politique et il est pour le moins paradoxal de voir un politicien solliciter des grosses têtes qui, dans ce domaine du moins, n'ont pas plus de lumières que le citoyen moyen.

C'est Platon qui, je crois, dans un discours révèle que les dieux ont distribué les dons aux humains de manière inégale, sauf pour la capacité de traiter de la chose publique. Au travers de ce mythe, le philosophe grec pose le fondement de la démocratie.

D'ailleurs pour que le monde tourne plus rond, point n'est besoin d'être prix Nobel pour conseiller à la France d'interrompre ses livraisons d'armes aux belligérants de la planète, d'abandonner son programme nucléaire démesuré et de fermer

De la prévention à la répression

(lt) La pratique genevoise de la détention préventive fait l'objet d'un rapport, succinct et percutant, de la Ligue suisse des droits de l'homme. Il y a une dizaine d'années, la refonte complète de la procédure pénale avait libéralisé la pratique des juges d'instruction en soumettant les prolongations de détention à une juridiction collégiale, la Chambre d'accusation. Mais le nouveau souffle aura fait long feu. Les avocats genevois savent aujourd'hui qu'il est presque impossible de faire libérer un inculpé contre la volonté du juge d'instruction, à moins d'offrir une caution substantielle.

La détention provisoire est celle qui, précédant tout jugement, veut assurer que le prévenu ne se soustraira pas à l'instruction pénale. Elle n'est donc justifiée que quand existe un risque concret de fuite, de collusion ou de nouvelle infraction, et que la gravité des faits l'exige. L'abus tient rarement à ce que l'on détienne ainsi pendant de longs mois des personnes innocentes. Mais les inculpés contre lesquels existent des préventions suffisantes, ou qui ont même reconnu les faits qu'on leur impute, subissent une partie de plus en plus importante de la peine qui leur sera ultérieurement infligée.

Le rapport de la Ligue dit à juste titre que le problème relève fréquemment de la proportionnalité (ainsi de ce Tunisien, retenu 18 jours derrière les barreaux avant jugement pour un vol de 10 francs). Mais c'est tout autant une option fondamentale qui est en jeu. Bien souvent, cette forme de détention semble *préventive* non pas parce qu'elle vise un *prévenu*, mais parce qu'elle tend à faire de la *prévention sociale* en infligeant une leçon avant même que la machine judiciaire ait prononcé une sanction. Paradoxalement, c'est dans la pratique de certains juges pour mineurs que cette tendance se manifeste le plus clairement. La panoplie répressive y fait en principe appel aux mesures socio-éducatives. La privation de liberté réapparaît alors au

cours de l'instruction: une nuit aux violons de l'Hôtel de police, puis quelques jours dans un centre de détention spécialisé.

A l'heure où, pour les peines de courte durée infligées à des personnes sans antécédents, les mesures de substitution (travail pour la collectivité, retrait du permis de conduire, etc) sont revalorisées — et font même l'objet d'un avant-projet fédéral — il est

inadmissible que la détention provisoire se banalise à nouveau.

La Ligue émet plusieurs propositions: ouverture permanente du relais carcéral voisin du Palais de justice, accès du juge d'instruction aux locaux de la police, définition d'infractions-bagatelles ne donnant pas lieu à une détention préventive, remplacement par d'autres mesures de contrôle. Il est temps de rappeler avec force que la privation de liberté n'est jamais un remède et qu'elle doit rester l'exception avant qu'un jugement soit prononcé. ■

Bulletin n° 11, novembre 1987. Ligue suisse des droits de l'homme, av. Sainte-Clotilde 9, 1205 Genève.

POLITIQUE GENEVOISE

Cris de putois

(jd) A l'extérieur du canton, l'Entente genevoise peut faire illusion. En réalité, les partis libéral, radical et démo-chrétien n'entretiennent pas de rapports permanents, ni ne disposent d'un programme commun. Tout au plus s'agit-il d'un cartel qui s'anime à l'approche des échéances électorales pour barrer la route à la gauche.

Dans la présente législature, l'Entente contrôle le Conseil d'Etat — cinq sièges sur sept — mais elle a perdu la majorité au Grand Conseil. Les députés bourgeois, dont la ligne politique consistait surtout à entériner les projets gouvernementaux, ont peine à se faire à cette nouvelle situation. Ajoutez à cette configuration politique instable le dynamisme des deux magistrats socialistes Christian Grobet et Bernard Ziegler qui ont su, dans leurs domaines d'action respectifs, dégager des priorités et élaborer des dossiers convaincants et vous comprendrez la grogne de l'Entente.

Réunis en conclave, les dirigeants des partis bourgeois se sont fendus d'une lettre au Conseil d'Etat pour se plaindre des abus de pouvoir de Christian Grobet et en appeler à plus de collégialité au sein du gou-

vernement; en clair, une admonestation des conseillers d'Etat de l'Entente qui sont fermement invités, forts de leur majorité, à mettre sous contrôle leur collègue socialiste.

L'objectivité oblige à reconnaître que le style Grobet détonne par rapport à la prudence et au rythme bien helvétiques de la plupart des magistrats; la pugnacité du chef des Travaux publics, sa volonté d'aboutir à des résultats alliée à une capacité de travail peu commune lui donnent des allures de rouleau compresseur, peu réceptif à la critique: les associations d'habitants, les communes et même les militants de son propre parti en savent quelque chose.

Sont-ce là des motifs suffisants pour crier au loup dévoreur de la collégialité gouvernementale? En fait, le caractère et les pratiques de Christian Grobet ne sont qu'un prétexte pour détourner l'attention de l'opinion. Ce que les partis de l'Entente ont à cacher: la mollesse de leurs représentants au Conseil d'Etat; l'absence d'unité de vue ou même l'absence de vues tout court quant à l'avenir du canton et aux choix qui doivent être faits maintenant: quel développement qui exige quelle politique des transports et du logement? ■

Une Suisse musclée et mesquine

(*mad*) Le service de M. Arbenz, délégué aux réfugiés, l'a annoncé dernièrement: l'année passée a connu un nouveau record: 10'913 étrangers ont demandé l'asile en Suisse. Ce sont 2367 de plus qu'au cours de l'année précédente.

Face à cette augmentation, on peut comprendre un certain durcissement des autorités compétentes, des contrôles plus stricts à la frontière et une volonté plus ferme d'exécuter les décisions prises. Rien ne justifie, en revanche des pratiques contraires aux principes impératifs du droit international, ni des actions policières disproportionnées — et coûteuses — pour expulser un étranger.

Rien ne justifie non plus que la Suisse, qui ne cesse de plaider en faveur de la démocratisation et d'une plus grande liberté de mouvement dans les pays de l'Europe de l'Est, dresse des obstacles toujours plus difficiles à surmonter pour ceux qui veulent — et qui pourraient enfin — faire usage de cette liberté pour visiter la Suisse. Les étrangers venant de ces pays apprécieront tout particulièrement le fossé qui sépare les discours officiels de la réalité.

Et rien ne justifie, enfin, les tracasseries administratives auxquelles s'exposent les Suisses qui ont le tort d'avoir des amis ou des connaissances à l'étranger. La commune de Köniz, située dans l'agglomération bernoise, semble faire preuve d'un zèle particulier à cet égard. En effet, comme partout en Suisse, elle fait signer aux hôtes suisses une déclaration confirmant l'invitation et les obligeant à prendre à leur charge tous les frais liés au séjour de l'invité en Suisse et à son retour au cas où celui-ci serait dans l'incapacité d'y subvenir lui-même. Conformément à une pratique très répandue, la commune vérifie aussi si l'hôte suisse serait, le cas échéant, à même de respecter son engagement qui n'est pas négligeable d'ailleurs, puisqu'il comprend aussi les frais médicaux et d'hospitalisation. A l'évidence, même un revenu relativement élevé

ne suffit pas nécessairement à garantir le respect de cette obligation. Des Suisses qui désiraient inviter des amis iraniens — qui avaient pourtant déjà séjourné en Suisse sans problème et sans manifester leur envie de s'y installer — se sont vu réclamer une attestation faisant état de leur fortune — cela tout en refusant d'indiquer quel montant sera considéré comme suffisant — ou une attestation d'assurance qui couvre les frais médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou de maladie de l'invité. Pour un étranger

qui demande un visa pour trois mois, l'hôte suisse sera ainsi amené à déboursier plus de 350 francs, indépendamment de la durée effective du séjour en Suisse. Cette dépense, qui ne varie d'ailleurs pratiquement pas d'un assureur à l'autre (la libre concurrence joue pleinement dans ce domaine), est totalement inutile lorsque l'invité est déjà au bénéfice d'une assurance qui prend en charge ces frais. Mais le fonctionnaire communal n'a évidemment aucune envie de s'occuper de documents étrangers; il préfère la paperasserie indigène.

On ne peut pas s'empêcher de croire qu'aux yeux de certains, la Suisse est un tel paradis que quiconque la visite n'a que l'envie d'y demander l'asile et d'y rester. Sauf, sans doute, les étrangers qui viennent voir leurs amis d'affaires ou acquérir une résidence secondaire. ■

Mieux vaut être Suisse et riche...

(*pi*) On sait que l'Office fédéral des étrangers suggère aux cantons de s'assurer qu'un Suisse désirant inviter une personne en provenance d'un «pays à visa» possède une fortune de 20'000 francs au moins. Ainsi, s'il était nécessaire de rapatrier l'hôte indésirable après qu'il a déposé une demande d'asile, ou s'il fallait l'hospitaliser à la suite d'un accident, on est certain que la personne qui l'a invité sera en mesure de prendre ces frais à sa charge. L'application revient aux cantons qui disposent fort heureusement d'une marge de manœuvre importante.

Le canton de Vaud, par décision de Jean-François Leuba, chef du Département de justice et police, a décidé d'interpréter de manière souple le texte fédéral: la somme de 20'000 francs sera considérée comme une limite supérieure à ne pas dépasser; une somme de 2500 francs devrait faire l'affaire pour autoriser un séjour d'un mois à une personne. M. Leuba suggère même «d'admettre d'autres formes de garanties que les comptes bancaires, afin de ne pas réserver la possibilité d'hébergement exclusivement aux gens qui ont des moyens importants». L'air lémanique semble être propice à l'ouverture, puisque les circulaires de l'Office fédéral des étrangers n'ont en rien modifié la pratique genevoise. La Police des étrangers y délivre des certificats d'hébergement sans trop de

problèmes, pour autant que l'hôte puisse justifier d'un revenu régulier et que l'invitation ne ressemble pas à une demande d'asile camouflée. Le fait de connaître personnellement la personne invitée peut également être déterminant.

Malgré une application souple dans certains cantons, il n'est plus un secteur de notre politique à l'égard des étrangers qui ne soit marqué du sceau de la restriction. Qu'il s'agisse des saisonniers que l'on renvoie chez eux lorsque nous n'en avons plus besoin — sans qu'ils puissent toucher d'allocation chômage bien qu'ils aient cotisé, du parcours du combattant administratif des requérants d'asile, du projet de nouvelle ordonnance sur l'adoption ou des conditions à remplir pour pouvoir passer quelque temps en touriste en Suisse. Nos fonctionnaires raisonnent comme des marchands d'assurances: il faut prévoir le risque maximum. Ils transforment ainsi les touristes peu fortunés en requérants d'asile-qui-auront-un-accident-et-qu'il-faudra-soigner-puis-rapatrier-chez-eux-à-grands-frais.

La Suisse fait de plus en plus penser à ces restaurants chics où il faut se présenter en tenue correcte et exhiber ses cartes de crédit pour pouvoir y entrer. Les simples badauds, eux, doivent se contenter de rêver en regardant la carte affichée à l'extérieur.

Affaires de comptes

(y) Les chèques postaux et les établissements bancaires ne se veulent pas rivaux, mais complémentaires. Ce beau principe a inspiré notamment une convention, signée en 1978 par l'entreprise des PTT et l'Association des banquiers. Il s'agissait de trafic des paiements, les

partenaires se disaient *disposés à collaborer d'une façon franche et loyale*, étant entendu que *les limites éventuelles de cette collaboration s'inscrivent dans la sauvegarde des intérêts commerciaux et de l'autonomie de chaque partenaire*.

Or voilà que les services financiers postaux, traditionnellement bénéficiaires, avec un taux de couverture des frais compris entre 110 et 120%, envisagent de sauvegarder leurs intérêts commerciaux, c'est-à-dire leur attractivité, en rémunérant dès l'année prochaine les avoirs sur comptes de chèques postaux. Rien de sensationnel: ni le montant limite portant intérêt (maximum 30'000 francs contre 250'000 sur les comptes privés bancaires), ni le taux que la Loi sur le service des postes contraint à maintenir 1% au-dessous du taux d'escompte de la Banque nationale; on atteindrait donc tout juste le 1,5%, à comparer avec les taux doubles en vigueur dans les banques pour des placements analogues. Le montant des avoirs sur CCP à rémunérer ne dépasserait pas les quatre milliards de francs, soit environ un tiers du total des sommes déposées auprès des services financiers des PTT.

Malgré sa modestie, le projet du «géant jaune» soulève des tempêtes du côté des banques. Elles enragent de voir leur partenaire utiliser enfin une possibilité légale, négligée jusqu'ici par gain de paix (?) ou tout simplement par manque de sens du marketing — celui-là même qui saisit par bonheur désormais aussi les grandes régies et certaines entreprises publiques, sinon toutes les administrations. Pour contrer le projet des PTT, l'Association suisse des banquiers envoie donc l'Union des banques cantonales, lesquelles se sentent — à tort ou à raison — les plus menacées. Très fin: lancer les établissements les plus proches de l'Etat contre une grande régie fédérale. Moins fin: le faire avec les armes classiques des groupes de pression, toujours prêts à intervenir auprès des décideurs, et à leur faire peur en peignant le diable sur la muraille. A en croire les banques, les

PTT, pour réaliser leur projet, devraient créer toute une infrastructure, mettre au point le «compte salaire postal» et dépenser entre 35 et 200 millions de francs par année pour l'exploitation du nouveau système.

Procès d'intention

Tant d'investissements entraîneraient la nécessité d'une fuite en avant — comme si les PTT n'avaient pas, en matière de télétraitement en particulier, démontré qu'ils savaient absorber certaines erreurs coûteuses. Quoi qu'il en soit, soudain soucieuses de démocratie, les banques demandent d'ores et déjà l'ouverture d'un grand débat public, pour le cas où les PTT poursuivraient dans l'horrible direction précitée.

Face à ce procès d'intention prévisible, M. Schlumpf, dans son discours de l'automne dernier devant les banquiers réunis en assemblée annuelle, avait fait preuve d'une belle sérénité. M. Ogi qui doit, lui, ménager son avenir, mettra sans doute moins de zèle à l'ouvrage. Mais les PTT, qui sentent bien la difficulté à retenir, pour ne pas dire attirer, la clientèle privée des chèques postaux, ont bien l'intention de mener leur projet à chef. Le nouveau directeur général de la poste, Jean Clivaz, socialiste, n'a pas manqué l'occasion de ses 100 jours pour relancer l'affaire, en principe du ressort de son collègue Binz, PDC de son état. Bref, les centaines de milliers de titulaires de CCP individuels assisteront à quelques belles empoignades avant de toucher une modeste rémunération de leurs avoirs. Le temps pour eux de constater «les limites éventuelles» de la collaboration entre les chèques postaux et les banques. ■

ASILE

Ceux qui bougent

(réd) Tandis que nos frontières se ferment, des Suisses s'engagent à l'intérieur du pays pour que la notion d'asile garde un sens et ne se résume pas à des comptages et des statistiques annuels permettant d'afficher un air triomphateur lorsque le nombre de demandes est en baisse, ou catastrophé s'il a augmenté.

Ainsi dernièrement, à Lausanne, plus d'une centaine de personnes ont répondu à l'appel d'Inter-Eglises et de SOS-Asile; après une partie informative («retombées» de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile), l'assistance a été conviée à s'engager concrètement sur plusieurs plans: hébergement, cours de français, accompagnement lors de démarches diverses, aide financière, etc.

Signalons aussi la parution de la brochure *Roumanie: fuir une situation sans espoir*, éditée par la commission d'information de SOS-Asile-Vaud, qui poursuit son effort pour éclairer le public sur la situation dans les pays «producteurs» de réfugiés.

Inter-Eglises, Valentin 9, 1004 Lausanne. Tél.: 021 20 79 35.

SOS-Asile, p.a. CRT, Montmeillan 15, 1005 Lausanne. Tél.: 021 22 97 51 et 22 65 37.

SOS-Asile, commission d'information, case postale 543, 1000 Lausanne 17.

Comptes de DP

A propos de comptes, merci à tous ceux qui ont payé le renouvellement de leur abonnement. Et merci aussi par avance aux retardataires et aux étourdis qui le feront ces prochains jours. Ils nous éviteront ainsi des frais de rappel. Ceux-ci seront en effet mis sous pli le jeudi 11 février.

Echec et mat

Je vous disais que j'étais revenu de New York avec un computer *Kasparov* dont la publicité m'assure que c'est le meilleur qu'on trouve actuellement sur le marché et que sa force peut être estimée à 1900-1950 points ELO — notons que le meilleur joueur suisse, Kortschnoi(!), vaut 2600 points et des poussières. Première remarque: sur 20 parties jouées à la cadence de 40 coups en 2 heures et demie (cadence des tournois de grands maîtres), j'ai gagné 9 parties; j'en ai perdu 6 et 5 sont demeurées nulles...

Deuxième remarque (celle-ci ne visant que la publicité et intéressant Mme Wahli): le computer (mot anglais) *Kasparov* (référence au champion du monde russe) annonce en anglais: «Swiss quality»... «Swiss precision» et se trouve fabriqué, semble-t-il, à Hong-Kong!

Je me suis efforcé de voir pourquoi *Kasparov*, tous comptes faits, joue moins bien que moi.

Première constatation: ayant gagné une partie le 8 janvier en infligeant à la machine un mat «à l'étouffé» célèbre connu sous le nom de «mat

de Philidor», le hasard a voulu que le lendemain, elle choisisse la même ouverture et continue en jouant rigoureusement les mêmes coups, jusqu'au 24^e et dernier: *mat!* En d'autres termes, elle est incapable de toute réflexion à proprement parler, incapable de corriger ses erreurs; elle n'apprend rien — et plus que d'intelligence artificielle, il conviendrait de parler dans son cas de *bêtise artificielle*. Nous avons tous connu des êtres doués de qualités remarquables, mais complètement embourbés dans leurs ornières et dans leur routine.

Deuxième constatation: j'ai cherché à comprendre pourquoi. Un dispositif de *Kasparov* me permet de connaître à tout moment l'appréciation qu'il porte sur la partie en cours. Or j'ai pu voir qu'il estime avoir l'avantage chaque fois qu'il possède un avantage *matériel*, à telle enseigne que quand je jouais un «gam-bit» (manière de traiter l'ouverture où l'on sacrifie un pion ou éven-

tuellement une pièce dans l'intérêt du développement et de l'attaque), il concluait automatiquement qu'il se trouvait mieux. En d'autres termes, il n'envisage que les éléments «chiffrables», à l'exclusion des autres plus impondérables... Ce qui nous ramène à ceux dont je parlais tout à l'heure, qui manquent apparemment de toute intuition et ne sont sensibles qu'aux aspects matériels, «objectifs» comme ils disent parfois.

Ceci m'amène à parler du livre de René Berger: *Jusqu'où ira votre ordinateur?* (Favre, 1987).

Livre merveilleusement intelligent et ouvert, fourmillant de remarques stimulantes pour l'esprit.

Et par exemple celle-ci: *Pourquoi Dieu n'a-t-il pas songé à téléphoner à Moïse les Tables de la Loi?!!* — voulant montrer par là l'importance capitale du *media* propre à chaque époque et à chaque culture. On pourrait en conclure que Dieu n'existe pas. Je me pose une autre question: étant donné qu'à ma connaissance, jamais Il n'a recouru au téléphone, ne peut-on pas penser que certains médias, bien loin de favoriser la connaissance, forment un *écran*, impénétrable...?

POINT DE VUE

Pouce

Aux beaux temps d'autrefois (c'est-à-dire, pour moi, l'entre-deux-guerres et l'immédiat après-guerre), jouer avec les mots — homophonies, à peu près ou calembours, contrepets — était une espèce de spécialité dont le *Canard enchaîné* était le champion toutes catégories. Il nous a offert des trouvailles inoubliables. Ce fut (en janvier 1934) Stavisky «suicidé à bout portant». Ou, à l'occasion de votations italiennes, lorsque je ne sais quel cardinal Tisserand lança l'anathème contre les communistes et ceux qui pratiquaient le concubinage, les manchettes de l'hebdomadaire français affichèrent «Le doigt de Dieu dans l'œil de Moscou» et «Les concubins iront coucher à l'autel».

Quand les rédacteurs publicitaires et les faiseurs de slogans sont entrés

dans le jeu, ce fut le plus souvent pour le plus grand plaisir des lecteurs et des linguistes; Jakobson a analysé savamment le justement célèbre «like Ike» des républicains américains.

Aujourd'hui, hélas, il n'est pas de journaliste, ici, qui ne prétende donner la preuve de ses talents dans ce domaine, manifestant en fait sa docilité à la mode, et parfois son manque de discernement et de respect humain. Car si «L'Oertli a sonné», pour vanter une victoire suisse en Coupe du monde n'est que plat, le «Mort sous la croix» du même *Matin*, pour annoncer le décès tragique d'un adolescent, est d'un mauvais goût répugnant.

Sur ce, deux regrets. L'usure évidente et la banalisation affligeante de cette pratique. Pour

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

Catherine Dubuis

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Luzius Mader (mad)

Luc Thévenaz (lt)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

JeanLouis Cornuz, Jean-Luc Seylaz

Invité: Beat Kappeler

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof,

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Dettes du tiers monde: l'Etat payera

Une nouvelle phase se développe dans la tourmente des dettes du tiers monde. Par des astuces comptables, des trocs, des ventes de créances, les grandes banques en viennent à tenir compte de l'impossibilité d'être remboursées. En même temps c'est le fisc des pays créanciers respectifs qui commence à passer à la caisse. La nouvelle phase est appelée celle du *réalisme*. La grande Citicorp fit l'année

passée — encore avant le krach d'octobre — le premier pas en augmentant massivement ses provisions de perte. Toutes les grandes banques du monde anglo-saxon suivirent. Les instituts européens connaissaient déjà des montants de provisions plus élevés. Suivant les pays et leurs coutumes fiscales, ces provisions, qui réduisent les bénéfices d'exploitation d'autant, diminuent les impôts à payer.

une trouvaille, combien d'à peu près tirés par les cheveux et de calembours sans saveur, quand ils ne sont pas singulièrement déplacés. Une fois de plus, les médiocres discréditent le jeu et nous gâtent notre plaisir.

Le jeu avec les mots tend à perdre toutes ses vertus de polémique et de salubre inconvenance. Les trouvailles du *Canard* sont la manifestation linguistique d'un refus politique: celui des «vérités» officielles, des prétentions ou des réputations injustifiées et des idées reçues. Ce qui est en jeu, c'est la validité des discours régnants et la confiance que trop de lecteurs crédules accordent à la presse gouvernementale, de quelque bord qu'elle soit. En revanche, je vous défie de trouver, dans ce qui suit les titres joueurs de nos quotidiens, la moindre impertinence, la plus petite contestation des opinions régnantes. Passé le calembour initial, c'est l'esprit de sérieux qui règne, et le discours le plus convenu. Les slogans de mai 68 — ce furent souvent des trouvailles verbales — étaient révolutionnaires; et la dernière formule lancée à Dorigny «Arbenz macht frei» est admirablement centrée. Mais que contestent les à peu près que nous proposons la plupart des journaux d'aujourd'hui? Pauvre jeu qui ne prend de libertés qu'avec les mots. ■

Jean-Luc Seylaz

Là où cela ne suffirait pas, de nouveaux instruments permettent de faire contribuer l'Etat d'une manière claire. C'est d'abord le cas, quand une perte nette est à enregistrer — si le débiteur se refuse définitivement à passer à la caisse. Ensuite il y a la vente des créances au rabais sur le marché libre. Suivant la combativité des pays débiteurs, ces rabais vont de 20, 30, jusqu'à 90% pour le Pérou pendant un certain temps quand Garcia limita les paiements d'intérêts. La perte, là aussi, peut être défalquée du revenu imposable de la banque. Si elle diminue son dividende, un manque de revenu apparaît également chez le porteur des actions et réduit encore les rentrées fiscales dans la mesure où il n'y a pas de système d'élimination de la double imposition («avoir fiscal» par exemple). Quand les banques vendent leurs créances, une rédemption finale et entière ne profite plus qu'à l'heureux acheteur. Pour cette raison et parce que toutes les provisions selon l'art comptable ne donnent pas déjà droit à la diminution des impôts, on a inventé des institutions spécialisées. Ces «caisses de dettes» (IBA-Investors au Japon) achètent également les mauvaises dettes des banques et deviennent ainsi les créanciers. Cependant elles gèrent le total des flux qui peuvent être obtenus des pays du tiers monde et si par chance tout est repayé un jour, la situation de cette caisse s'en trouvera améliorée et elle pourra rémunérer ses banques-actionnaires ou bénéficiaires. Une fi-

liale nouvelle de la banque mondiale, selon le «système de garantie multilatéral contre les risques à l'investissement», pourrait être un autre institut de cette sorte. Dans le cas extrême, même un ressortissant riche d'un pays endetté, qui aurait contribué à l'endettement par la fuite des capitaux orchestrée par lui-même, pourrait se réassurer dans cette filiale quand il réinvestit ses avoirs dans son pays. Une astuce nouvelle vient d'être inventée dans le cas du Mexique. Les banques peuvent troquer leurs créances (avec un rabais de moitié environ) contre des obligations à coupon zéro du Trésor américain que le Mexique pourra offrir. Dans ce cas comme dans celui des «caisses de dette», les banques peuvent rendre effective la perte probable sur leurs créances et profiter d'une taxation réduite — tout de suite.

En Suisse la statistique témoigne, me semble-t-il, de ce partage du fardeau entre les banques-mauvais-investisseurs et l'Etat. Car en 1982 les impôts directs des cinq grandes banques se montaient à 48,4% du bénéfice déclaré, mais à 39,8% seulement en 1986. Je ne connais pas de réduction suffisamment marquée des taux d'imposition qui puisse expliquer cette chute. Depuis 1980, les impôts des grandes banques ont augmenté de 90%, le bénéfice de 119% et les «pertes, amortissements et provisions» de 289%. La statistique suisse — et les bilans des banques — nous font grâce de ce qui est amortissement sur le logiciel électronique, sur les plantes vertes de bureau et sur les pertes dans le tiers monde. Cependant les faits sont là. On ne s'arrêtera probablement pas ici. L'Etat, c'est-à-dire nous, paierons aussi dans cette affaire de l'endettement. Nous avons commencé à payer par un autre canal aussi: les risques croissants des affaires ont été invoqués maintes fois déjà pour justifier les marges croissantes, par exemple dans le domaine des hypothèques. Cette marge-ci a doublé en dix ans. Les faits sont là, disions-nous.

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS).

Initiation à la vie sociale

(cfp) A l'occasion du 75^e anniversaire de la Fédération suisse des éclaireurs, le Musée d'ethnographie de Bâle (Museum für Völkerkunde und Schweizerische Museum für Volkskunde) présente actuellement une exposition sur des mouvements de jeunesse. Pas étonnant, dès lors, que les scouts occupent la majeure partie de l'espace réservé à l'exposition. Il s'agit d'une documentation très précise sur l'évolution du mouvement en Suisse et dans le monde ainsi que sur la vie actuelle dans les troupes et les patrouilles. La Suisse romande n'est pas oubliée. L'affiche représente d'ailleurs une reproduction partielle du diplôme du troisième camp cantonal vaudois de Lausanne, en 1931.

Les autres mouvements présentés sont peut-être moins répandus mais, à une exception près — les Wandervogel — ils existent encore. A côté de groupements religieux protestants (Union chrétienne de jeunes gens — jeunes filles) et catholiques (Jungwacht/Blauring), il y a les cadets, à l'allure toujours moins militaire, et les Faucons rouges, de gauche. Tous ces mouvements existent ou ont existé en Suisse romande, y compris les Wandervogel, d'origine germanique. En effet, les statuts, exposés à Bâle, sont en français et précisent sous le nom, allemand, «société suisse pour excursions de jeunes gens». Il existe actuellement encore une association d'anciens Wandervogel qui se rencontrent pour chanter et évoquer le temps passé. Dans leur jeunesse ils étaient abstinentes, végétariens et parcouraient les routes en chantant, en jouant de la guitare et du violon, tout en admirant la nature.

Les Faucons rouges, connus en Suisse romande aussi sous le nom d'Avant-coureurs, portent une chemise bleue qui fait allusion à la tenue de travail des prolétaires et un foulard rouge manifestant leur appartenance au mouvement ouvrier organisé.

A observer certaines photos des années 30, on ne peut s'empêcher de constater une influence des mouvements moins pacifiques qui se

développaient au-delà de nos frontières. Quant aux signes extérieurs des différents groupements (uniforme), insignes, drapeaux, organisation), ils manifestent le facteur «initiation» qui relie l'exposition actuelle à trois expositions récentes du même musée: les sociétés d'étudiants, en 1979, les Francs-Maçons, en 1983 et le compagnonnage des ouvriers du bâtiment, en 1985. Ajoutons qu'une brochure en allemand a été publiée à l'occasion de l'exposition. Intitulée *Jugendvereine*, elle contient de nombreuses informations sur ces groupements dont l'évolution reflète indiscutablement celle de la société. ■

L'exposition se tiendra jusqu'en octobre 1988.

BERNE

L'accusateur accusé

(jd) La justice de Berne n'est plus ce qu'elle était. Récemment quatre jurés se sont plaints de la partialité de trois juges cantonaux dans un procès criminel. Aussitôt une instruction a été ouverte contre les plaignants et les journalistes qui avaient relaté l'affaire, pour une éventuelle violation du secret de fonction.

Cette manière de changer l'accusateur en prévenu n'est pas nouvelle. Déjà Rudolf Hafner, alors fonctionnaire au contrôle financier du canton, avait été traité comme un mal-faiteur par la justice, lorsqu'il dénonçait les abus de certains conseillers d'Etat.

L'an passé l'opinion bernoise s'était émue des activités annexes et rémunérées de certains juges, pourtant confortablement payés par la collectivité.

Pas étonnant donc qu'un député propose de transférer du Grand Conseil au peuple la compétence d'élire les juges du Tribunal cantonal. ■

Conséquences techniques du lancement d'une édition bâloise du quotidien *Blick*: 100'000 exemplaires de l'édition générale devront être imprimés par le *Tages Anzeiger* de Zurich, dont l'imprimerie a encore des disponibilités.

ECHOS DES MEDIAS

Lancement de *Energie Express* par l'action non-violente Kaiser-augst (GAK). Tirage: 120'000 exemplaires en couleurs.

La *Vie protestante* modifie sa formule pour tenir compte de l'évolution de ses lecteurs. Elle dispose maintenant de cinq éditions régionales, dont une sous forme de magazine.

EPURATION DES EAUX

La méthode naturelle

(jd) Un manuel pour l'épuration des eaux au moyen d'un biotope a été élaboré par le Centre d'écologie appliquée de Schutzenweid, dans le canton de Lucerne. Testé durant plusieurs années, ce procédé, basé sur l'autoépuration dans un lit de sable planté de végétaux de marécage, est particulièrement indiqué pour des fermes et des habitations isolées. Il permet d'économiser un raccordement coûteux à un réseau d'égout et 10'000 litres d'eau par personne et par année. ■

On peut obtenir ce manuel (en allemand) pour le prix de 13 francs auprès du Service d'information de Caritas Suisse, case postale, 6002 Lucerne.